

CONTROLE PÉRIODIQUE DE VOTRE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Date de la visite : 26/08/2021

Origine du contrôle : Vente immobilière

Coordonnées du service en charge du contrôle

Tél : / Mail :

Habitation

Adresse : Le Tustelet
Code postal : 24260 Commune : LE BUGUE
Référence cadastrale de l'habitation : BK 136

Propriétaire

Civilité, Nom, Prénom : SCI le tustelet
Adresse principale : Le Tustelet
Code postal : 24260 Commune : LE BUGUE

Occupant

Civilité, Nom, Prénom : Monsieur La Fragette Thierry

Caractéristiques de l'habitation et son environnement

Type d'habitation : Résidence secondaire
Date de réalisation de la filière ANC : ?
Nombre de chambre(s) : 6
Nombre de pièce(s) principale(s) : 8
Nombre de logement(s) : 1

Commentaires :

Le terrain et son environnement

Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ? Oui Non

Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau sur le terrain ? Oui Non

Commentaires :

Modification sur l'habitation et la filière

Aucune modification



Caractéristiques de l'installation

Taille de la filière		Volume inférieur à 20 EH
Dispositif de traitement par le sol en place ou massif reconstitué <input checked="" type="checkbox"/> Prétraitement <input type="checkbox"/> Traitement <input type="checkbox"/> Toilette sèche		Filière agréée <input type="checkbox"/> Filtre compact <input type="checkbox"/> Micro-station <input type="checkbox"/> Filtre planté
Dispositif(s) annexe(s)		
<input type="checkbox"/> Regard(s) de collecte <input type="checkbox"/> Regard(s) de visite <input type="checkbox"/> Regard(s) de répartition <input type="checkbox"/> Regard(s) de bouclage <input type="checkbox"/> Regard(s) de contrôle	<input type="checkbox"/> Ventilation(s) (primaire, secondaire) <input checked="" type="checkbox"/> Bac(s) à graisse <input checked="" type="checkbox"/> Préfiltre(s)	<input type="checkbox"/> Pompe(s) ou système(s) de relevage
Présence de rejet d'effluents (en sous-sol ou en milieu superficiel ou de dispersion) : <input type="checkbox"/>		
Commentaires généraux : La destination des eaux usées après la fosse et le bac à graisses est inconnue.		

Description de l'évacuation

Destination des eaux pluviales	Infiltration sur la parcelle
Origine des effluents	Eaux usées domestiques

Collecte des eaux usées

Eaux usées et eaux pluviales collectées séparément ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
L'écoulement se fait-il correctement ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> ?
Présence d'odeurs ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> ?

Le prétraitement : Fosse toutes eaux

Volume : 3 m ³ Matériau : Béton Type d'eaux usées collectées : WC+SDB	
Le prétraitement est-il accessible ?	Oui
Le regard du prétraitement est-il affleurant ?	Oui
L'écoulement des eaux au sein des différents éléments de prétraitements se fait-il correctement ?	Oui
Présence d'odeurs ?	Oui
Un des organes du système de prétraitement présente-t-il des signes d'altération (affaissement, fissure, déformation, corrosion...) ?	Non
Si présence d'une fosse, la hauteur de boues est-elle supérieure à la moitié de la hauteur de la fosse ?	Non
Le dimensionnement est-il adapté à la capacité d'accueil ?	Non
Commentaires sur le prétraitement : Absence de ventilation secondaire de fosse. La fosse est sous-dimensionnée par rapport à la capacité d'accueil de l'immeuble. Le service rappelle que la fosse doit être vidangée par une personne agréée par le préfet de département, lorsque les boues occupent la moitié de la hauteur utile de la fosse (hauteur mouillée). La liste des vidangeurs agréés est disponible sur le site internet de la communauté de communes de la vallée de l'homme : www.cc-valleedelhomme.fr , onglet assainissement.	

Le bac à graisses

Volume en L	250 L
Type d'eaux usées collectées ou à collecter	Eaux de cuisine
Matériaux	Béton
Type	Cloisons séparatrices
Tampon du bac à graisse accessible ?	Oui
Le volume est-il adapté à son utilisation ?	Oui
Le bac présente-t-il des signes d'altération ?	Non
Présence d'odeurs ?	Non
Le regard du bac à graisse est-il affleurant ?	Oui
Commentaires : Nettoyer le bac à graisses aussi souvent que nécessaire.	

Le préfiltre

Type	Intégré à la fosse toutes eaux
Type de matériau de remplissage	Cassette
Indépendant de la fosse	Non
Tampon du préfiltre accessible ?	Oui
Dégradations constatées ?	Non
Colmatage ?	Non
Présence d'odeurs ?	Non
Commentaires : Nettoyer le préfiltre aussi souvent que nécessaire.	

Conclusion du SPANC sur le fonctionnement et l'entretien de l'installation

Situation de la filière	Zone à enjeu sanitaire : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Zone à enjeu environnemental : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Installation	<input type="checkbox"/> Absente <input checked="" type="checkbox"/> Présente
Défaut(s) de structure	<input type="checkbox"/> Défaut(s) de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture <input type="checkbox"/> Proximité de puits privé <input checked="" type="checkbox"/> Aucun défaut
Dysfonctionnement(s)	<input type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation sous dimensionnée <input type="checkbox"/> Dysfonctionnement(s) majeur(s) <input type="checkbox"/> Aucun dysfonctionnement
Entretien et usure	<input type="checkbox"/> Défaut d'entretien <input type="checkbox"/> Usure de l'un des éléments <input checked="" type="checkbox"/> Défaut d'accessibilité et de dégagement des regards <input type="checkbox"/> Aucun défaut

AVIS DU SPANC

AVIS	Non conforme à réhabiliter
<p>Commentaires : Vu l'arrêté du 27 avril 2012 l'installation est à réhabiliter, aucun élément n'ayant permis de vérifier l'existence d'un dispositif de traitement. Faire une demande d'installation d'un assainissement non collectif auprès du SPANC. L'avis pourra être modifié si des éléments permettent de connaître la nature et le dimensionnement du système, sa localisation et si celui-ci est adapté aux exigences du site, à la capacité d'accueil de l'immeuble et ne présente pas de dysfonctionnement. (mettre en place de regards en entrée et fin de drainage afin de pouvoir le vérifier).</p> <p>Travaux à réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer le système de traitement conforme à la réglementation en vigueur. - Mettre en place une ventilation secondaire sur la fosse septique, réalisée en tube de diamètre 100 mm minimum, montée en hauteur et équipée d'un extracteur statique ou éolien. <p>Entretien :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyer le préfiltre aussi souvent que nécessaire. - Nettoyer le bac à graisses aussi souvent que nécessaire. - Vérifier la hauteur des boues dans la fosse au moins une fois par an, la faire vidanger par une personne agréé par le préfet de département, lorsque les boues occupent la moitié de la hauteur utile de la fosse (hauteur mouillée). La liste des vidangeurs agréés est disponible sur le site internet de la communauté de communes de la vallée de l'homme : www.cc-valleedelhomme.fr, onglet assainissement. - Nettoyer les regards au moins une fois par an. <p>Conformément à la réglementation en cas de vente immobilière, l'acquéreur dispose d'un délai d'un an à compter de l'acte de vente pour réaliser les travaux.</p>	
<p><u>Le Président, Philippe LAGARDE</u></p>	